

NOM :

PRENOM :

PROFESSION :

N° ADH. :

RECAPITULATIF ANNUEL DES RECETTES ET DES DEPENSES

ANNEE.....

CONTRÔLE DES RECETTES

TOTAL DES RECETTES DE L'ANNEE	Montant
Banque 1	
Banque 2	
Espèces ou caisse	

TOTAL A

VENTILATION DES RECETTES PAR NATURE	COMPTABILITE	EXTRA-COMPTABLE	DECLARATION n° 2035
Recettes non soumises à TVA			
Recettes soumises à 20 %			
Recettes soumises à.....%			
Débours encaissés			
Produits financiers			AE
Gains divers non soumis à TVA			
Gains divers soumis à TVA			

RECETTES PROF.
D'EXPLOITATION

+

Apports personnels de l'exploitant	
Cessions d'immobilisations	
Emprunts (montant du capital emprunté)	
TVA si comptabilité tenue HT :	
TVA sur recettes	
TVA sur cessions d'immobilisations	
Virements internes (dépôts)	
Divers	

RECETTES PATRIMONIALES

TOTAL A'

Nota : le total (A) doit être égal au total (A')

CONTRÔLE DES DEPENSES

TOTAL DES DEPENSES DE L'ANNEE	Montant
Banque 1	
Banque 2	
Espèces ou caisse	
TOTAL B	

VENTILATION DES DEPENSES PAR NATURE	COMPTABILITE	EXTRA-COMPTABLE ET FRAIS SCM	DECLARATION n°2035
Débours			AB
Honoraires rétrocedés			AC
Achats			BA
Salaires nets et avantages en nature			BB
Charges sociales (salariales + patronales)			BC
TVA payée si comptabilité TTC			BD
Contribution économique territoriale			JY
Autres impôts			BS
CSG déductible			BV
Loyers et charges locatives			BF
Location de matériel et mobilier			BG
Entretien et réparations			}
Personnel intérimaire			
Petit outillage			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Honoraires non rétrocedés			}
Primes d'assurances			
Frais de véhicules			}
Autres frais de déplacements			
Charges sociales personnelles obligatoires (BT)			
Charges sociales personnelles facultatives (BZ)			}
Charges sociales personnelles facultatives aux nouveaux plans d'Epargne retraite (BU)			
Frais de réception, représentation et congrès			}
Fournitures de bureau, documentation, P et T			
Frais d'actes et de contentieux			
Cotisations syndicales et professionnelles			
Autres frais divers de gestion			}
Frais financiers			
Pertes diverses (impayés,...)			BN
PEE (abondement)			BP
			CL
	+		BR

DEPENSES PROFESSIONNELLES D'EXPLOITATION

DEPENSES PATRIMONIALES

Prélèvements personnels de l'exploitant	
Achats d'immobilisations	
Remboursement d'emprunt (capital)	
TVA si comptabilité tenue HT :	
TVA récupérable sur achat d'immobilisations	
TVA récupérable/ dépenses (biens & services)	
TVA payée au Trésor	
Virements internes (retraits)	
Appels de fonds S.C.M.durant l'année	
Divers	
TOTAL B'	

Les débours, les honoraires rétrocedés et le PEE sont exclus du total des dépenses case BR car déduits respectivement aux lignes AB - AC et CL sur la déclaration 2035.

Nota : le total (B) doit être égal au total (B')